



AfricaRice

33^e session ordinaire du Conseil des ministres

Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

13 - 15 novembre 2024

Rapport du Directeur général (Secrétaire du Conseil des ministres)

Dr. Baboucarr Manneh

Mars 2022 – Octobre 2024

Table des matières

1.INTRODUCTION	1
2.PLAIDOYER	3
3.PRIX	4
4.RECHERCHE & INNOVATION	4
5.PARTENARIATS STRATÉGIQUES	10
6.FINANCES	11
7.RESSOURCES HUMAINES D'AFRICARICE	13
8.GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS	14
9.ADHÉSION À L'ASSOCIATION	15
10.GOUVERNANCE	15
11.QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DU SYSTÈME DU CGIAR	15
12.IMPACT D'AFRICARICE	16
13.DÉFIS	16
14.PERSPECTIVES POUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES À BASE RIZ	17
15.CONCLUSION	17

1. **Introduction** : Le Centre du riz pour l’Afrique (AfricaRice), l’un des 15 centres internationaux de recherche agricole de l’Organisation du système du CGIAR, est un centre d’excellence panafricain pour la recherche, le développement et le renforcement des capacités dans le domaine rizicole. Il s’agit d’une association intergouvernementale regroupant 28 États membres africains.¹
 - 1.1 **AfricaRice, l’Association** : L’association est mandatée par ses États membres pour aider leurs gouvernements en collaborant à la recherche et au développement rizicoles afin de relever les défis auxquels est confronté le secteur rizicole en Afrique. Le Conseil des ministres (CM) d’AfricaRice, composé des ministres des États membres, est l’organe suprême de gouvernance du Centre.
 - 1.2 **Les fonctions du Conseil des ministres sont les suivantes** : (i) nommer le Directeur général (DG) ; (ii) examiner le programme de travail à moyen et long terme ; (iii) examiner le rapport annuel et les autres rapports importants ; (iv) aider à trouver des solutions aux problèmes politiques majeurs dans les États membres ; (v) approuver les contributions financières régulières et spéciales des États membres ; et (vi) établir tout organe subsidiaire nécessaire à la mise en œuvre de ses fonctions. Le CM se réunit tous les deux ans pour examiner les questions liées aux fonctions de l’Association. Le CM peut également se tenir des sessions extraordinaires le cas échéant. La 32^e session ordinaire du CM a été organisée virtuellement par l’Égypte compte tenu des problèmes de déplacements internationaux liés à la pandémie de COVID-19.
 - 1.3 **Points à traiter lors de la 33^e session ordinaire du CM** : Lors de cette 33^e session ordinaire du CM, plusieurs points seront traités, dont le rapport bisannuel du DG/Secrétaire du CM, l’approbation des propositions d’amendement à l’Acte constitutif, les recommandations du Comité d’experts nationaux (CEN) en vue de l’adoption de résolutions pertinentes, et la désignation d’un nouveau président du CM, dont le pays accueillera la 34^e session ordinaire du CM.
2. **Plaidoyer** : Les échanges intensifs avec les hauts fonctionnaires des États membres se sont poursuivis en 2022, 2023 et 2024. Les résultats de ces interactions sont les suivants :
 - 2.1 **Paiement des arriérés de contributions annuelles par les États membres** : Sensibilisation accrue des États membres à leur obligation statutaire de verser des contributions annuelles à AfricaRice. En 2022, un total de 0,659 million \$US a été perçu ; et en 2023, un total de 0,385 million \$US d’arriérés a été perçu. Cependant, seuls 0,018 million \$US ont été reçus depuis 2024 malgré plusieurs appels lancés aux États membres.
 - 2.2 **Déploiement de l’expertise d’AfricaRice en réponse aux demandes prioritaires des États membres** : AfricaRice a continué à déployer l’expertise nécessaire pour répondre aux besoins exprimés par les États membres. Il s’agit notamment du déploiement de chercheurs d’AfricaRice en Gambie en 2024 pour travailler sur l’initiative présidentielle sur le riz.

¹ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d’Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo

- 2.3 Nouveaux accords de partenariat : AfricaRice a signé plus de 50 nouveaux accords de partenariat, notamment avec des entreprises semencières privées dans sept États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigéria et Sénégal), afin de former des techniciens et des agriculteurs et d'améliorer la production de semences de qualité de variétés de riz améliorées, augmentant ainsi l'accès des producteurs à des semences de qualité.
- 2.4 Consultations internationales avec les partenaires : Les activités de plaidoyer d'AfricaRice comprennent les efforts continus du Centre pour mobiliser les connaissances internationales en vue de fournir des systèmes agroalimentaires à base riz en Afrique. À cet égard, AfricaRice a participé à plusieurs forums du CGIAR et à d'autres forums internationaux, notamment :
- 2.4.1 Sommet sur l'alimentation en Afrique au Sénégal en 2023 ;
 - 2.4.2 Assemblée générale de la CARD en Côte d'Ivoire en 2023 ;
 - 2.4.3 Forum sur les systèmes alimentaires en Afrique en Tanzanie et au Rwanda en 2023 ;
 - 2.4.4 Assemblée générale du projet KAFACI financé par la Corée au Kenya en 2024 ;
 - 2.4.5 Sommet World Agri-Food Innovations en Chine en 2024 ;
 - 2.4.6 Sommet Corée-Afrique, Conférence agricole Corée-Afrique (5 juin 2024, Séoul, République de Corée) ;
 - 2.4.7 6^e Assemblée générale de la KAFACI (26-29 août 2024, Nairobi, Kenya) ; et
 - 2.4.8 Forum africain sur les systèmes alimentaires 2024 (2-6 septembre 2024, Kigali, Rwanda).
3. Distinctions : AfricaRice et son personnel ont reçu les prix suivants pour l'excellence de la recherche scientifique et de l'innovation, en reconnaissance des efforts du Centre pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire en Afrique :
- a. Distinctions en 2022 :
 - i. **Quality of Research Discovery Award** pour la publication intitulée « **Contract farming and rural transformation: Evidence from a field experiment in Benin** » (<https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2021.102626>)
 - ii. **Best Publication of 2021 Award, first place prize winner**, pour la publication intitulée « **One Size Fits All? Experimental Evidence on The Digital Delivery of Personalized Extension Advice in Nigeria** » (<https://doi.org/10.1111/ajae.12151>)
 - b. Distinctions en 2023 :
 - i. 2023 Presidential Citation de la République de Corée au Dr. Baboucarr Manneh, Directeur général d'AfricaRice pour sa contribution au développement d'un partenariat durable.
 - ii. Reconnaissance par Elsevier à Dr. Aminou Arouna, Chef du programme Politique, Systèmes d'innovation et Évaluation d'impact, pour la contribution de cinq articles liés aux objectifs de

développement durable des Nations unies et contribuant à relever certains des défis les plus importants dans le monde.

iii. Borlaug Young Scientist Award décerné à Dr. Elliott Dossou-Yovo

c. Distinctions en 2024 :

i. Young Scientist Award décerné à Dr. Elliott Dossou-Yovo par le Japon

4. Recherche et innovation

4.1 Semaine scientifique d’AfricaRice : La semaine scientifique du Centre est traditionnellement une période au cours de laquelle les chercheurs d’AfricaRice, leurs homologues des institutions de recherche nationales et d’autres parties prenantes se réunissent pour examiner les résultats de la recherche collaborative de l’année précédente, en faire la critique et planifier les activités de l’année suivante. Avant la pandémie de COVID-19, les semaines scientifiques du Centre étaient toujours organisées en présentiel. Les défis liés à la COVID-19 ont entraîné l’obligation de tenir des réunions virtuelles dans le cadre de la Semaine scientifique. Plus de 200 chercheurs et partenaires des SNRA ont participé à la Semaine scientifique 2023 qui s’est tenue à la station d’AfricaRice de M’bé, à Bouaké. Il s’agissait du plus grand rassemblement de chercheurs des SNRA et d’AfricaRice après la pandémie de COVID-19.

4.2 Diversité génétique et amélioration variétale : Les principales réalisations du programme Diversité génétique et amélioration variétale au cours des dernières années sont les suivantes : a) la banque de gènes du Centre, qui encourage continuellement une culture d’amélioration continue et a franchi des étapes importantes dans divers domaines ; b) la découverte de gènes et le déploiement de caractères (pré-sélection) : Identification de nouveaux gènes et caractères chez *Oryza glaberrima* et les espèces apparentées afin de développer de nouveaux donneurs pour les programmes de sélection mondiaux ; c) Transformation des programmes de sélection d’AfricaRice et des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (SNRVA) ; d) Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique : Réseau de partenariat AfricaRice-NARES pour le développement de variétés de riz climato-résistantes ; e) Lancement du réseau AfricaRice-HEALTH en collaboration avec le JIC, l’IRRI, le CIRAD, l’IRD et les SNRVA du Burkina Faso, du Nigéria, du Cameroun et de l’Ouganda, lancement par AfricaRice de l’initiative Plant Health pour améliorer les efforts de diagnostic et de surveillance des maladies du riz à travers l’Afrique ; et, f) Développement de produits intégrant la dimension genre : Identification et incorporation des caractères préférentiels liés au genre dans la sélection afin d’améliorer l’adoption de nouveaux cultivars. Plus précisément, le programme Diversité génétique et amélioration variétale a réalisé les progrès suivants au cours des deux dernières années :

4.2.1 Banque de gènes d’AfricaRice : La banque de gènes, le Centre de biodiversité du riz pour l’Afrique, conserve à ce jour 21 035 accessions de riz, préservant ainsi une diversité génétique rare provenant d’écosystèmes variés. Il s’agit d’espèces cultivées (*Oryza sativa* et *O. glaberrima*) et de cinq espèces sauvages indigènes africaines (*O. longistaminata*, *O. barthii*, *O. punctata*, *O. brachyantha* et *O. eichingeri*). Ce conservatoire génétique est une ressource vitale pour les sélectionneurs du monde entier, car il contribue au développement de variétés de riz à haut rendement et climato-résilientes, en particulier pour l’Afrique subsaharienne. Au cours de la dernière année, 2023, la régénération et la distribution à l’échelle mondiale de 1 151 accessions ont été effectuées à des fins de recherche. Grâce à une excellente gestion qui a permis d’atteindre les normes de qualité

internationales requises, la banque de gènes d’AfricaRice est désormais éligible à un financement à long terme du Crop Trust, à hauteur d’un demi-million \$US par an.

- 4.2.2 Découverte de gènes et déploiement de caractères : Le programme Diversité génétique et amélioration variétale continue de réaliser des études visant à identifier de nouveaux gènes et à intégrer continuellement les caractères des donneurs dans les programmes de sélection afin de lutter contre les stress biotiques et abiotiques et d’améliorer la qualité des grains et les caractéristiques nutritionnelles. Parmi les facteurs biotiques et abiotiques activement combattus figurent la résistance à la cécidomyie de galle du riz africain (AfrGM), à la pyriculariose et à la panachure jaune du riz, ainsi que la tolérance à la toxicité ferreuse, à la germination anaérobie et à la submersion.
- 4.2.3 Transformer les programmes de sélection d’AfricaRice et de SNRVA : Ce domaine thématique vise à accélérer les gains génétiques et à mettre au point des variétés de riz climato-résistantes pour l’Afrique subsaharienne. L’évaluation *Breeding Program Assessment Tool* (BPAT) des programmes de sélection d’AfricaRice, réalisée par un tiers en 2023, a salué la transformation rapide des programmes. Les principales réalisations sont les suivantes : a) segmentation efficace du marché, b) mise au point de produits adaptés au marché, c) raccourcissement des cycles de sélection, d) automatisation et mécanisation des opérations de sélection, e) numérisation de la saisie et de la gestion des données, et f) renforcement des réseaux de sélection AfricaRice-SNRVA, en particulier de l’équipe spéciale en charge de la sélection. AfricaRice a continué à se consacrer à la transformation des programmes de sélection des SNRVA, en renforçant la capacité des collègues de ces systèmes afin d’obtenir des gains génétiques plus importants et un renouvellement plus rapide des variétés.
- 4.2.4 Réseau de partenariat AfricaRice-SNRVA pour les variétés de riz climato-résistantes : Les programmes globaux de sélection d’AfricaRice, qui englobent neuf filières distinctes adaptées à des segments de marché spécifiques, couvrent environ 92,6 % de la superficie cultivée en riz dans 30 pays d’Afrique subsaharienne. Cela est possible grâce à son partenariat solide et de longue date avec les programmes nationaux (SNRVA) dans ces pays, facilité par le groupe d’action sur la sélection. Au cours des deux dernières années et demie, les programmes de sélection globaux d’AfricaRice ont fourni environ 8 781 lignées de sélection élites aux partenaires nationaux (SNRVA) à travers l’Afrique par l’intermédiaire du groupe d’action sur la sélection pour des tests en station et à la ferme, des essais et l’homologation de nouvelles variétés de riz climato-résilientes. Les programmes de sélection d’AfricaRice, y compris KAFACI, en partenariat avec les SNRVA par le biais du groupe d’action sur la sélection d’AfricaRice, ont réussi à homologuer et à introduire 67 variétés de riz climato-résistantes, à haut rendement, et nutritives dans 13 pays d’Afrique subsaharienne — Ghana, Madagascar, Côte d’Ivoire, RDC, Éthiopie, Malawi, Zimbabwe, Mali, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Ouganda et Zambie — au cours des deux dernières années et demie (2022 à septembre 2024). Il s’agit notamment de cinq nouvelles variétés de riz pluvial au cours des deux dernières années présentant d’excellentes caractéristiques, telles qu’un rendement élevé, une maturité précoce, une tolérance à la sécheresse et une résistance à la pyriculariose.
- 4.2.5 Partage des connaissances entre les partenaires du réseau AfricaRice-SNRVA : Le programme Diversité génétique et amélioration variétale se concentre sur le partage des connaissances, le transfert de technologie et l’autonomisation des partenaires au sein des réseaux de sélection AfricaRice-SNRVA afin d’améliorer l’efficacité de la sélection et d’adopter les meilleures pratiques reconnues à l’échelle mondiale. Entre 2022 et 2024, des centaines de chercheurs des SNRVA de

plus de deux douzaines de pays ont visité les installations de sélection de pointe d’AfricaRice à la station de recherche de M’Be, ainsi que des stations de recherche au Sénégal, au Nigéria et à Madagascar. Au cours de leurs visites, ils ont reçu une formation sur les technologies de pointe en matière de sélection, notamment l’avancement rapide des générations, le génotypage SNP à haut débit, la saisie électronique des données, les systèmes de gestion de la sélection, la gestion et l’analyse des données, l’analyse de la sélection et la modernisation de la sélection, ainsi que sur les meilleures pratiques dans ce domaine.

- 4.2.6 Lancement du réseau AfricaRice-HEALTH : Le réseau AfricaRice-HEALTH a été lancé par l’Unité pathologie végétale et santé du matériel génétique d’AfricaRice (PP-GHU) en collaboration avec JIC, IRRI, CIRAD, IRD et les centres de recherche des SNRVA du Burkina Faso, du Nigéria, du Cameroun et de l’Ouganda. Ce réseau regroupe 19 pays et a pour mission de renforcer les efforts de diagnostic et de surveillance des maladies du riz dans toute l’Afrique. Les principaux résultats sont les suivants : a) optimisation du séquençage direct des pathogènes à partir d’échantillons prélevés au champ, b) caractérisation des maladies émergentes telles que le bakanae et l’helminthosporiose, et c) réalisation d’études épidémiologiques sur la pyriculariose du riz. L’Unité PP-GHU contribue à la sécurité mondiale des semences en analysant chaque année plus de 10 000 accessions au profit des SNRVA.
- 4.2.7 Perspectives du programme Diversité génétique et amélioration variétale : a) Déterminer, mettre au point et fournir des variétés de riz et des hybrides nutritifs, climato-résistantes et préférés par le consommateur, afin d’obtenir une meilleure productivité dans les conditions instables du changement climatique ; b) Continuer à accélérer et à moderniser les programmes de sélection et le système de semences du Centre, ainsi que ceux des partenaires des SNRVA ; c) Continuer d’encourager les partenariats mondiaux, y compris les réseaux de sélection CGIAR-SNRVA-PME, afin d’améliorer l’accès aux ressources génétiques vitales, aux outils, aux technologies et aux services innovants, optimisant ainsi le processus d’innovation ; d) Déployer des efforts continus pour identifier et améliorer les capacités stratégiques et opérationnelles des réseaux de sélection, en leur donnant les moyens d’agir grâce au partage des connaissances, au transfert de technologies et à des initiatives de renforcement des capacités ; e) Déployer des efforts continus pour promouvoir l’accès à l’innovation et aux technologies de pointe telles que l’édition de gènes, l’IA, l’apprentissage automatique, les TIC, l’imagerie par drone et la prévision des maladies afin de lutter contre l’insécurité alimentaire et d’atténuer les effets du changement climatique en Afrique.
- 4.3 Programme Amélioration de la productivité durable : Ce programme a permis d’obtenir les résultats suivants au cours des deux dernières années :
- 4.3.1 Validation et mise à l’échelle de RiceAdvice Lite : RiceAdvice Lite (RAL) est une application de conseil numérique sur le riz conçue sur la base des résultats et de l’expérience tirés de l’utilisation à grande échelle en Afrique, au cours des dernières années, de la version normale de l’application Android RiceAdvice (RA). L’analyse de milliers de « conseils » a permis de mettre au point RAL, qui nécessite moins d’informations de la part de l’utilisateur que RA. Le RAL donne des recommandations éprouvées en avant-saison sur les engrais et autres pratiques de gestion, sur la base d’une quantité très minimale d’informations à fournir par l’agriculteur sur le lieu, la culture et l’environnement, ce qui prend environ trois minutes — contre 23 minutes pour l’utilisation de RA. RAL a été validé au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria avec des gains de rendement allant de 0,4 à 1,7 t/ha (9-54 %) et des augmentations de profit allant de 137 à 404 \$US. De 2022 à 2024, 38 988 agriculteurs ont utilisé RAL dans les trois pays. Le processus de validation de RAL est en

cours au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en Sierra Leone, à Madagascar, au Rwanda, en Tanzanie et au Cambodge.

- 4.3.2 Évaluation agronomique et économique des systèmes de culture de riz de repousse avec des variétés de riz pérennes : Les performances agronomiques et économiques de systèmes de culture de riz de repousse et de variétés de riz pérennes ont été évaluées à M'bé (Côte d'Ivoire) et à Ndiaye (Sénégal). L'étude a permis d'identifier deux variétés de riz pérennes (PR23 et PR25) en Côte d'Ivoire et une variété de riz pérenne (PR107) au Sénégal qui ont permis d'obtenir un rendement céréalier similaire tout en réduisant l'apport de main-d'œuvre et les coûts de production, ce qui s'est traduit par une productivité du travail et des bénéfices plus élevés dans le système riz-repousse-repousse par rapport au cas local dans un système riz-riz, un système de double culture existant. La promesse du riz de repousse attire l'attention des investisseurs.
- 4.3.3 Système intégré de rizi-pisciculture : Il s'agit d'une approche respectueuse de l'environnement pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et lutter contre le paludisme en Afrique et promouvoir les économies circulaires en réduisant l'utilisation d'engrais et en réduisant potentiellement les émissions de gaz à effet de serre. AfricaRice et ses partenaires des SNRVA mettent activement en œuvre et étendent le système intégré de rizi-pisciculture validé à travers l'Afrique afin d'améliorer la durabilité environnementale, économique et sociale de la riziculture.
- 4.3.4 Déploiement de l'intelligence artificielle (IA) pour répondre aux questions des agriculteurs sur l'amélioration de la culture du riz : Le nombre limité d'agents de vulgarisation agricole en Afrique subsaharienne a un impact négatif sur l'accès des agriculteurs aux services de vulgarisation. Les assistants d'IA se sont avérés utiles pour apporter des réponses aux questions des agriculteurs. L'évaluation par AfricaRice de la capacité d'un assistant chatbot IA (ChatGPT) à fournir des réponses de qualité aux préoccupations des agriculteurs a démontré que, dans l'ensemble, les réponses de ChatGPT étaient notées de manière significative comme étant de meilleure qualité que les réponses des agents de vulgarisation agricole.
- 4.3.5 Cartographier les pays qui devraient être en priorité pour le renforcement de l'utilisation d'engrais inorganiques dans les champs de riz en Afrique subsaharienne (SSA) : à la suite de la récente situation d'augmentation rapide des coûts des engrais, la hiérarchisation fondée sur des preuves pour l'utilisation d'engrais inorganiques devrait être une information cruciale pour les décideurs politiques. Des études récentes menées par AfricaRice ont répondu à cette question en évaluant la variation spatiale de l'utilisation d'engrais et son association avec les rendements du riz et l'écart de rendement dans 24 pays d'Afrique subsaharienne. Les résultats ont montré une grande variation des taux d'application des engrais N, P et K et des rendements du riz, et une opportunité de réduire l'écart de rendement en augmentant les taux de N et P, en particulier dans les systèmes de riz irrigué. Les chercheurs d'AfricaRice ont identifié des groupes de sites/pays en fonction de l'apport et du rendement en nutriments, et suggéré des stratégies de recherche et de développement pour améliorer les rendements et optimiser l'efficacité de l'utilisation des nutriments sur ces sites.
- 4.3.6 Examen systématique du rendement du riz paddy et des émissions de gaz à effet de serre : les effets globaux de l'application combinée des taux de biochar et d'engrais N sur les émissions de gaz à effet de serre, le potentiel de réchauffement planétaire, le rendement du riz et les inventaires de gaz à effet de serre ; la détermination des quantités de biochar et d'application d'engrais N qui augmentent le rendement du riz et réduisent les émissions de gaz à effet de serre et les inventaires de gaz à effet de serre ; et les effets du biochar et des différents types d'engrais azotés sur le

rendement du riz, les gaz à effet de serre, le potentiel de réchauffement planétaire et les inventaires de gaz à effet de serre ont été évalués. Les résultats indiquent qu'une combinaison de biochar faible (≤ 9 t/ha) et de niveau de N moyen (>140 et ≤ 240 kg N/ha) ont produit des émissions de gaz à effet de serre plus faibles, un rendement de grain élevé et des inventaires de gaz à effet de serre plus faible. Cela pourrait être recommandé aux petits exploitants agricoles pour augmenter le rendement du riz et réduire les émissions de gaz à effet de serre des rizières.

- 4.3.7 Surveillance des mycotoxines dans le riz par la détection rapide et le contrôle : AfricaRice continue de surveiller la contamination, par les mycotoxines, du riz produit en Afrique par rapport au riz importé. Des études récentes menées dans cinq pays africains et auprès d'un total de 54 spécialistes du marketing auprès desquels 590 échantillons ont été prélevés et analysés dans le laboratoire de la station M'Bé pour la contamination par mycotoxine, ont indiqué que près de 70 % des 540 échantillons étaient testés positifs pour la contamination par aflatoxine. Un tiers des échantillons présentaient des niveaux de contamination supérieurs à la limite maximale réglementaire (LMR = 4 ppb). Afin de réduire la contamination par les mycotoxines, les pratiques agronomiques et les conditions de récolte, ainsi que la manipulation et le stockage post-récolte doivent être mieux gérés.
- 4.3.8 Amélioration de l'état nutritionnel du riz usiné par étuvage : Sur les 39 macronutriments et micronutriments analysés, le riz étuvé a enregistré des quantités beaucoup plus élevées en 30 macronutriments et micronutriments par rapport au riz blanc non étuvé, notamment le folate, la thiamine, le Fer, la niacine, la vitamine B6 et le Calcium. Cependant, la concentration en zinc, un autre micronutriment important susceptible d'être insuffisant dans plusieurs régimes alimentaires, n'a pas été améliorée avec l'étuvage. Par conséquent, la fortification et la biofortification doivent être combinées à l'étuvage pour résoudre le déficit en Fer et en Zinc. À la suite de l'utilisation de la méta-analyse et de nos données expérimentales, AfricaRice a démontré que l'étuvage du riz présente des avantages économiques et nutritionnels par rapport à l'usinage normal.
- 4.4 Programme Politique rizicole, systèmes d'innovation et évaluation d'impact (PII) : Ce programme a permis d'obtenir les résultats suivants au cours des deux dernières années :
- 4.4.1 Options politique pour transformer les systèmes agroalimentaires à base riz : AfricaRice a publié un document d'orientation en 2023 visant à fournir des options politiques pour guider les États membres sur la manière de gérer l'interdiction de l'Inde sur le riz non-Basmati.
- 4.4.2 Impact de la variété de riz ARICA 6 : Des études économétriques récentes dans les champs des agriculteurs démontrent que la variété de riz ARICA 6 a le potentiel de tolérance à la toxicité ferreuse - cette variété a non seulement maintenu sa capacité de rendement, mais a également augmenté le rendement de 330 kg/ha et le revenu de 120 \$US/ha.
- 4.4.3 Impact de la technologie d'étuvage GEM sur les revenus des femmes et la nutrition : Les études socio-économiques sur l'impact de l'adoption du système GEM pour l'étuvage du riz indiquent que ce système a amélioré la capacité de production de riz des étuveuses – le rendement du décortiquage – les revenus et la sécurité alimentaire.
- 4.4.4 Renforcement des connaissances pour renforcer la parité hommes-femmes dans l'adoption des technologies : Des études menées dans plusieurs pays par AfricaRice démontrent que la communication faite par les femmes à l'attention des femmes a amélioré l'accès des agricultrices aux informations et connaissances technologiques sur l'approche « Smart-valleys ». Cela confirme les hypothèses selon lesquelles le fait d'impliquer les femmes communicantes réduira les inégalités hommes-femmes dans la diffusion de la technologie et l'adoption des connaissances. La

démonstration à la ferme a été identifiée comme l'approche la plus efficace, non seulement pour les informations technologiques et la communication des connaissances sur « Smart-valley », mais également pour assurer la parité hommes-femmes dans l'accès des agriculteurs et agricultrices aux informations et aux connaissances technologiques.

- 4.5 Programme Développement du secteur rizicole (RSD) : Ce programme a permis d'obtenir les résultats suivants au cours des deux dernières années :
- 4.5.1 Création et gestion de huit « healthy diet labs » ciblant environ 40 millions de bénéficiaires à travers l'Afrique : Il s'agit d'améliorer la production, la transformation, la commercialisation et la consommation d'aliments sains. Il s'agit des laboratoires de Bouaké (Côte d'Ivoire), d'Ibadan (Nigéria), d'Abuja (Nigéria), de Margibi (Libéria), de Cotonou (Bénin), de Dschang (Cameroun), de Nairobi et de Makueni (Kenya) et de Kajjansi (Ouganda).
 - 4.5.2 Identification et intégration dans les programmes nationaux de seize ensembles d'innovations de base climato-résistantes, couvrant les variétés, les bonnes pratiques agronomiques et les pratiques post-récolte : Cela a été réalisé par le biais de TAAT, REWARD, CAW-*Adaptation and Mitigation* et de l'*African Emergency Food Production Facility* (AEFPF).
 - 4.5.3 Renforcement de 4 pôles « Healthy Diet » pour les jeunes dans l'agro-industrie en Afrique : Ce sont : (i) African Project Development Center-Gwagwalada, Nigéria, (ii) Centre pour les opportunités d'industrialisation-Bouaké, Côte d'Ivoire (iii) Centre de formation professionnelle agro-industrielle-Dschang, Cameroun et (iv) Food Security for Peace and Nutrition-Nairobi, Kenya.
 - 4.5.4 Appui à 1 108 jeunes (640 femmes et 468 hommes) dans le domaine de l'agro-industrie par le biais de services diversifiés en 2024, et création et appui à 43 nouvelles entreprises axées sur l'alimentation saine : Cette action se poursuivra jusqu'en 2028.
 - 4.5.5 Renforcement des capacités dans la production et la gestion des semences : AfricaRice a assuré le renforcement des capacités de production et de gestion des semences pour 163 institutions (36 publiques et 126 privées) du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Ghana, de Madagascar, du Sénégal et de l'Ouganda. Cette action à l'intention des pays comprenait également le traitement, le stockage et la commercialisation des semences.
 - 4.5.6 Partenariat avec les centres des SNRVA et ceux du CGIAR pour améliorer la sécurité alimentaire : AfricaRice travaille avec d'autres centre du CGIAR et ceux des SNRVA pour s'assurer que les des semences diversifiées de cultures cibles et de poissons – riz, manioc, soja, café – sont produites dans le cadre de contrats avec des tiers pilotés par AfricaRice et conclus avec des institutions publiques et privées dans toute l'Afrique. En partenariat avec IITA et WorldFish : 47 000 tonnes de semences de riz certifiées, 62 500 bottes de boutures de manioc, 4 800 tonnes de semences de soja certifiées, 1 100 000 semences de café et 45 millions d'alevins de poissons de grande taille ont été produits et distribués aux SNRVA.
 - 4.5.7 Implication du secteur privé dans la production d'outils post-récolte : AfricaRice a facilité la production de 2 000 batteuses ASI par des fabricants privés entre 2023 et 2024 au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Libéria, en Gambie, au Nigéria et au Sénégal.
 - 4.5.8 Vulgarisation de l'utilisation de la balle de riz comme combustible : 145 nouveaux systèmes d'étuvage GEM alimentés par les balles de riz au profit de groupes de femmes ont été produits et installés dans sept pays – six au Bénin ; deux au Cameroun ; 20 en Côte d'Ivoire ; six en Éthiopie ; cinq au Mali ; 100 au Nigéria ; cinq à Madagascar ; et, une au Sénégal.

- 4.5.9 Promotion du riz à faible indice glycémique : 82 000 tonnes de riz blanc usiné à faible indice glycémique et à forte teneur en micronutriments ont été produites et fournies à environ 2 millions de consommateurs entre octobre 2023 et 2024 (la consommation moyenne par habitant étant fixée à 40 kg).
- 4.5.10 Production d'un système de stockage hermétique des semences : près de 900 000 agriculteurs ont reçu un appui pour acquérir des systèmes hermétiques pour le stockage des céréales et des semences dans sept pays : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali et Nigéria.
- 4.6 Nouveaux mégaprogrammes : Les mégaprogrammes sont des programmes gérés par le One CGIAR dans lesquels les centres jouent un rôle important dans la conceptualisation et la mise en œuvre planifiée. AfricaRice joue un rôle important dans la conception et la mise en œuvre des mégaprogrammes dans les trois domaines suivants :
- 4.6.1 Programme d'agriculture durable : Ce programme vise à réaliser la productivité, la résilience et la durabilité à grande échelle grâce à des solutions intégrées d'agronomie, de santé végétale et de systèmes agricoles. Ce programme se concentre sur une approche holistique pour relever les défis des systèmes agroalimentaires, garantissant ainsi l'efficacité et l'efficience dans la production alimentaire durable.
- 4.6.2 Programme d'accélération de la transformation numérique : Ce programme vise à accélérer la transformation équitable des systèmes alimentaires, fonciers et hydriques par le biais d'innovations numériques, de connaissances fondées sur des données et d'initiatives à fort impact. Le programme permettra aux programmes de recherche scientifique de tirer parti de la puissance des technologies numériques.
- 4.6.3 Programme de recherche sur l'action climatique : Ce programme vise à transformer les systèmes alimentaires, fonciers et hydriques en modèles climato-résilients et à zéro émission nette, afin de réduire les émissions de 1 gigatonne de CO₂ par an d'ici à 2030 grâce à la science, à l'innovation et à la collaboration dans cinq domaines de travail clés axés sur les politiques, les finances, les données, la gestion des risques climatiques, l'adaptation au niveau local et les solutions axées sur le faible taux d'émission.
- 4.7 Publications scientifiques : La publication des résultats de la recherche constitue l'un des principaux indicateurs de la productivité intellectuelle des chercheurs d'AfricaRice et de leurs partenaires des SNRVA. Les résultats publiés comprennent des connaissances nouvelles ou améliorées sur les technologies, outils, méthodes, pratiques et options politiques sur le riz, qui ont contribué à améliorer les performances de la chaîne de valeur riz et à renforcer la productivité et la production du riz sur le continent. Au total, 220 articles ont été publiés entre 2022 et 2024 (Tableau 1).

Tendances du nombre d'articles de journaux produits par les chercheurs et les partenaires d'AfricaRice sur la période 2022-2024

Années	Journaux revus par les pairs	Journaux SCI & SCIE	Journaux en libre accès	Total/an
2022	33	30	18	81
2023	28	23	19	70

2024	30	19	20	69
Total	91	72	57	220

5. Initiatives d'affaires et partenariats stratégiques : AfricaRice, fondé sur les partenariats, continue de s'aligner stratégiquement sur certains écosystèmes de partenaires techniques et de développement dans le but d'assurer une croissance continue de la recherche et de l'innovation du Centre. À cet égard, AfricaRice a réalisé les progrès suivants :

5.1 Renforcement des partenariats : Cinq types de partenariats sont mis en évidence : Partenariat avec les institutions financières internationales (BAD, Fondation Mastercard, etc.) ; partenariats avec des institutions publiques et privées diversifiées (HealthyDiets4Africa Consortium), partenariats ciblant des entreprises spécifiques avec des produits d'intérêt (GrainPro Inc - en cours d'examen pour signature) et partenariats pour la production et la commercialisation d'innovations spécifiques (entreprises semencières privées, transformateurs et fabricants d'équipements).

5.1.1 Partenariat BAD-AfricaRice : AfricaRice a établi un solide partenariat de mise à l'échelle avec la Banque africaine de développement (BAD), en mettant l'accent sur l'accélération de l'adoption d'innovations agricoles validées par le biais d'initiatives clés telles que les programmes REWARD, TAAT et *CAW-Adaptation and Mitigation*. Grâce à ce partenariat, la BAD fournit un important financement qui permet à AfricaRice de diffuser les technologies rizicoles climato-résilientes et à haut rendement à travers l'Afrique, au bénéfice des petits exploitants agricoles et de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

5.1.2 Partenariat Fondation Mastercard-AfricaRice : Le partenariat d'AfricaRice avec la Fondation Mastercard dans le cadre du programme RIZAO se concentre sur l'autonomisation des jeunes, en particulier des femmes et des petits exploitants agricoles dans le secteur rizicole en Afrique. Le programme RIZAO vise à améliorer la productivité rizicole et les moyens de subsistance en fournissant aux jeunes et aux agriculteurs un accès à la formation, aux ressources financières et aux technologies modernes. Grâce à cette collaboration, le programme soutient la création d'emplois, l'entrepreneuriat agricole et la mise à l'échelle des pratiques climato-intelligentes, garantissant que le secteur rizicole en Afrique reste compétitif et durable.

5.1.3 HealthyDiets4Africa Consortium : AfricaRice est un membre clé du HealthyDiets4Africa consortium, composé de 20 membres, qui collabore avec des partenaires internationaux et africains pour promouvoir la diversification des systèmes alimentaires et améliorer la nutrition dans huit pays africains avec l'appui de l'UE. Dans le cadre de cette initiative, AfricaRice apporte son expertise dans la transformation des systèmes alimentaires à base riz, en aidant à identifier les espèces sous-utilisées, à améliorer la productivité agricole grâce à des systèmes intégrés et à évaluer la valeur nutritionnelle des différentes méthodes de transformation.

5.1.4 Partenariat GrainPro Inc-AfricaRice : Le partenariat GrainPro Inc.-AfricaRice se concentre sur la mise à l'échelle de solutions de stockage hermétique pour la conservation des grains et des semences en Afrique. Grâce à cette collaboration, les deux organisations visent à améliorer la gestion post-récolte en promouvant l'utilisation des technologies hermétiques de GrainPro, qui aident à empêcher l'humidité, les nuisibles et la contamination d'affecter les grains et les semences stockés.

5.1.5 Partenariats pour la production et la commercialisation d'innovations spécifiques par AfricaRice : Dans le cadre de sa stratégie de mise à l'échelle, AfricaRice a conclu des accords contractuels avec

des entreprises semencières privée, des transformateurs et des fabricants d'équipements pour produire et commercialiser des produits visant l'ensemble de la chaîne de valeur riz. En collaborant avec les acteurs du secteur privé, AfricaRice facilite la production et la distribution en masse de variétés de riz améliorées, d'équipements de transformation post-récolte et de technologies de stockage. Cette approche garantit non seulement aux agriculteurs un meilleur accès à des semences de haute qualité et à des outils agricoles innovants, mais crée également des opportunités pour les entreprises locales de contribuer au développement agricole.

- 5.2 Partenaires exerçant une influence sur les politiques : AfricaRice entretient de solides relations avec les communautés économiques régionales - UA, CEDEAO, UEMOA, CEEAC - et les organisations régionales et sous-régionales - FARA, CORAF, ASARECA, CARDESA pour promouvoir des politiques qui assureront la transformation de la chaîne de valeur riz en Afrique afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent.
- 5.3 Renforcement des capacités pour les acteurs de la chaîne de valeur riz : Le renforcement des capacités continue de constituer une fonction essentielle d'AfricaRice. Le Centre organise des séries de formations de groupe visant à renforcer les compétences et les capacités des acteurs de la chaîne de valeur riz dans diverses régions d'Afrique. Ces sessions de renforcement des capacités ont couvert les domaines thématiques suivants : a) techniques de production durable de riz, b) bonnes pratiques agricoles, c) mécanisation, d) gestion de l'irrigation, e) lutte contre les nuisibles et les maladies, f) agriculture climato-intelligente, g) développement des affaires, et h) collecte, gestion et analyse des données. Les participants ont également été formés à l'utilisation d'outils numériques innovants tels que RiceAdvice Lite, et aux pratiques de gouvernance et de gestion pour les plateformes multipartites. Les sessions de formation ont impliqué plus de 7 300 participants, y compris des responsables d'organisations agricoles, des chercheurs, des agents de vulgarisation, des agronomes et des experts techniques de États membres d'AfricaRice. Ces efforts de renforcement des capacités continuent d'être au cœur de la mission d'AfricaRice. Ils visent à favoriser l'innovation et de promouvoir des pratiques durables de production de riz sur tout le continent, contribuant directement à la sécurité alimentaire, au développement économique et à l'amélioration des moyens de subsistance.
- 5.4 AfricaRice a également continué à accueillir des étudiants de troisième cycle dans ses laboratoires et ses unités de recherche. Un groupe diversifié d'étudiants diplômés poursuivant des doctorats et des Masters en sciences de diverses nationalités a été accueilli entre 2022 et 2024. En 2022, un total de 13 étudiants en doctorat et 11 étudiants en Master en sciences ont été accueillis à AfricaRice, représentant des pays tels que le Bénin, le Nigeria, l'Ouganda, le Japon, le Sénégal, la Corée, le Libéria et Madagascar. En 2023, les effectifs étaient de six étudiants en doctorat et de quatre étudiants en Master du Bénin, de l'Ouganda, de la France, du Sénégal, du Libéria, de Madagascar et de la Corée du Sud. Ces étudiants contribuent à faire progresser la recherche et le développement dans le domaine rizicole dans différentes régions d'Afrique et au-delà.
- 5.5 Accords avec les pays hôtes : Aucun nouvel accord avec un pays hôte n'a été conclu au cours de la période concernée. Cependant, la direction négocie avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour mettre à jour l'accord existant avec le pays hôte, visant à obtenir de meilleurs privilèges.
6. Finances : Le Centre continue d'enregistrer des résultats financiers positifs depuis 2021 et d'augmenter le nombre de jours de réserve. Le budget des recettes a été stable. Grâce aux efforts incessants de la Direction et du Conseil d'administration, le Centre a pu enregistrer une amélioration notable des résultats financiers et une croissance des jours de réserve malgré divers défis liés à l'environnement de financement. Cependant,

certains défis persistent comme le faible niveau de paiement des contributions des États membres, qui entraînent des répercussions négatives sur la santé financière du Centre.

- 6.1 Mobilisation des ressources : En octobre 2024, la réserve de mobilisation de ressources du Centre s'élevait à un total de 208 millions \$US. La direction a mobilisé avec succès un total de 149 millions \$US de 2021 à ce jour. Sur les propositions restantes, environ 42 millions \$US sont des contrats à forte probabilité, c'est-à-dire approuvés, mais des négociations sont toujours en cours avec les donateurs. La durée moyenne des projets en cours de réalisation est de 3 à 5 ans et environ 70 % d'entre eux sont renouvelés.
- 6.2 Revenus, dépenses, résultats nets et jours de réserve : Le budget annuel d'AfricaRice est resté stable. Il a connu un bond à partir de 2021, après les effets de la COVID-19, et s'est maintenu pratiquement au même niveau sur la base de la projection actuelle pour 2024. Les revenus pour 2020 (réel), 2021 (réel), 2022 (réel), 2023 (réel), 2024 (projeté) s'élèvent respectivement à 12,1 millions \$US, 19,4 millions \$US, 21,5 millions \$US, 15,2 millions \$US et 19,6 millions \$US. Ces montants sont inférieurs aux budgets respectifs approuvés pour chaque année. Les dépenses pour 2020 (réelles), 2021 (réelles), 2022 (réelles), 2023 (réelles) et 2024 (projetées) s'élèvent respectivement à 13,2 millions \$US, 18,9 millions \$US, 20,6 millions \$US, 14,9 millions \$US et 19,9 millions \$US. Les résultats nets pour 2020 (réel), 2021 (réel), et 2022 (réel), 2023 (réel), 2024 (projeté) s'élèvent respectivement à 1,0 million \$US, 0,5 million \$US, 0,9 million \$US, 0,3 million \$US et 0,0 million \$US. Les jours de réserve sont respectivement de 79 jours, 67 jours, 80 jours et 121 jours pour 2020, 2021, 2022 et 2023.

Tendance des revenus, des dépenses et des résultats financiers du Centre sur cinq ans

Années	Revenus	Dépenses	Résultats	Commentaires
2020	12,1	13,2	-1	Réel
2021	19,4	18,9	0,5	Réel
2022	21,5	20,6	0,9	Réel
2023	15,2	14,9	0,3	Réel
2024	19,9	19,9	0,0	Projection

- 6.3 Contributions des États membres : Les contributions attendues des États membres sont estimées à un total de 0,701 million \$US par an pour 28 États membres. Le montant moyen collecté par an entre 2020 et 2024 s'élève à 0,285 million \$US. À ce jour, en 2024, seul 0,018 million \$US a été collecté auprès d'un État. Le montant total des contributions des États membres s'élève à 6,8 millions \$US. Une contribution en suspens pour le renforcement du capital s'élève à 1 795 917 \$US. Depuis 2009, le nombre moyen d'États membres versant des contributions s'élève à 5.

Tendances en matière de paiement des contributions des États membres au cours des cinq dernières années

DÉTAILS	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Nombre de pays	28	28	28	28		
Estimation (million \$US)	0,701	0,701	0,701	0,701	0,701	
Montant reçu (million \$US)	0,129	0,236	0,659	0,385	0,018	0,285
Payé par (nombre de pays)	3	4	6	5	1	
Les arriérés de contribution des États membres s'élèvent à (millions \$US)						6,80

6.4 Audits externes : Grâce à de bonnes pratiques de gestion financière, le Centre continue d'obtenir chaque année des avis d'audit sans réserve, avec tous les points de contrôle interne indiqués dans les lettres de gestion comme étant entièrement résolus en 2023.

7. Ressources humaines d'AfricaRice : Les différents projets en cours ont occasionné un nombre important de transferts de personnel. La priorité a été d'accélérer les processus de recrutement, en veillant à ce que les projets soient équipés des ressources humaines nécessaires le plus rapidement possible. Le personnel actuel d'AfricaRice est composé de 37 membres du personnel recrutés à l'international (Agent recruté au niveau international, IRS), dont 76 % d'hommes et 24 % de femmes, 185 agents d'appui général (GSS), dont 72 % d'hommes et 28 % de femmes, et 41 consultants, dont 83 % d'hommes et 17 % de femmes. En termes de répartition géographique, 62 % du personnel total est basé en Côte d'Ivoire, suivi par 24 % au Sénégal et 7 % à Madagascar (Tableau 2).

Répartition du personnel d'AfricaRice

	Total du personnel		% total du personnel/des stations	Total IRS	Total GSS	Total consultants
	H	F				
Côte d'Ivoire	164	124	62 %	28	116	20
Sénégal	62	49	24 %	2	57	3

Nigéria	7	6	3 %	3	0	4
Madagascar	18	9	7 %	3	12	3
Ouganda	4	2	2 %	1	0	3
Basé à domicile	8	5	3 %	0	0	8
Grand total	195	68	100 %	37	185	41

8. **Gestion des risques institutionnels :** Le registre des risques d’AfricaRice est examiné tous les deux ans. La dernière révision du registre a eu lieu en 2023. L’objectif de ces examens reste la réévaluation de l’efficacité des mesures d’atténuation utilisées pour gérer chacun des risques identifiés, d’identifier/définir tout nouveau risque ainsi que des mesures d’atténuation plausibles, de déterminer la probabilité et l’impact des risques identifiés et de classer les risques par ordre de priorité en fonction de l’impact prévu. Dans ce processus, de nouveaux responsables de la gestion des risques sont également identifiés et les risques obsolètes sont supprimés du registre. Les risques les plus importants sont examinés tous les six mois.

8.1 Les principaux risques suivants ont été identifiés et sont continuellement examinés et surveillés.

Classification du niveau de risque pour chaque famille de risques identifiée

Famille de risques	Niveau de risque
Risques liés aux données	Élevé
Risques liés au financement	Élevé
Risques liés aux infrastructures	Élevé
Risques financiers	Élevé
Risques liés au personnel et aux talents	Élevé
Risques liés à la santé et la sécurité	Moyen
Risques liés à l’impact sur les résultats	Moyen
Risques liés aux actifs intellectuels	Moyen

Risques liés à l'éthique	Faible
Risques liés à la continuité des opérations	Faible
Risques liés à la conformité juridique et réglementaire	Faible
Risques liés à la mise en œuvre de la transition	Faible

8.2 Certaines des mesures prises pour atténuer les risques les plus importants comprennent :

- 8.2.1 Risques financiers : Amélioration de la surveillance et de la gestion des risques financiers, y compris le décaissement et les ajustements des fonds des projets en temps opportun pour faire face à la variabilité des donateurs.
- 8.2.2 Efficacité et efficacité opérationnelles : Améliorations de la gestion des projets : Procédures visant à améliorer la gestion des projets afin de remédier aux retards et d'améliorer les réponses qui peuvent être associées aux modifications des calendriers des projets.
- 8.2.3 Sécurité des données : Renforcement continu de la cybersécurité afin d'atténuer les menaces numériques croissantes.
- 8.2.4 Ressources humaines : Amélioration de la planification des ressources et des initiatives en matière de bien-être du personnel afin de booster le moral du personnel et de retenir les talents.

9. Adhésion à l'Association : Le nombre de membres est resté à 28 depuis la dernière session du Conseil des ministres de 2022 : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. Un effort continu pour augmenter le nombre de membres d'AfricaRice reste l'un des points fondamentaux du Centre. Actuellement, il y a de plus en plus d'indications que les pays suivants souhaiteront adhérer à AfricaRice : a) les Comores, b) l'Afrique du Sud, c) la Tanzanie et d) le Zimbabwe. Ces pays ont été invités à participer à certaines réunions qui se sont tenues en marge de la 33^e session ordinaire du Conseil des ministres et à participer en tant qu'observateurs aux travaux de cette session.
10. Gouvernance : AfricaRice continue de maintenir son double niveau de gouvernance unique, le Conseil des ministres étant l'organe suprême de gouvernance du Centre, et le Conseil d'administration l'organe de contrôle, conformément à l'instrument de gouvernance du Centre, l'Acte constitutif d'AfricaRice.
- 10.1 Conseil des ministres : La 32^e session ordinaire du Conseil des ministres a été organisée par l'Égypte en mars 2022 et a été précédée d'une réunion du Comité des experts nationaux (CEN). Le CEN a examiné tous les documents devant être présentés lors de la 32^e session ordinaire du Conseil des ministres et a fait des recommandations qui ont été adoptées sous forme de six résolutions par le Conseil des ministres. L'état d'avancement de la mise en œuvre des six résolutions a été présenté plus tôt. Il convient de mentionner que la 32^e session du Conseil des ministres s'est tenue virtuellement en raison de problèmes liés aux restrictions de voyage causées par la COVID-19.
- 10.2 Recrutement d'un nouveau DG d'AfricaRice et cinquième session extraordinaire du Conseil des ministres : L'Acte constitutif d'AfricaRice stipule que le Conseil d'administration du Centre doit procéder à une sélection concurrentielle et à l'identification d'un candidat approprié pour le poste de Directeur général lorsque celui-ci devient vacant. Le Conseil d'administration propose ensuite le candidat sélectionné au Conseil des ministres pour nomination. Le 21 février 2023, lors de la 5^e session extraordinaire du Conseil des ministres, le Ministre de l'agriculture et de l'élevage de Madagascar, Président du Conseil des ministres, a présidé ladite session. Le Conseil des ministres, lors de cette session extraordinaire, après avoir examiné le rapport du Conseil d'administration d'AfricaRice, et sur recommandation du CEN, a pris les décisions suivantes, entre autres :
- 10.2.1 « *Baboucarr Manneh est nommé au poste de Directeur général d'AfricaRice à titre permanent* ».
- 10.3 Réunion du Comité des experts (CEN) de 2023 : La réunion du CEN de 2023, qui s'est tenu le jeudi 2 novembre 2023, a examiné les éléments suivants : l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de la 32^e session ordinaire du Conseil des ministres ; l'état d'avancement de la mise en œuvre du financement innovant approuvé par le Conseil des ministres pour la recherche sur les systèmes agroalimentaires à base riz en Afrique ; l'implication d'AfricaRice dans les projets rizicoles des États membres et la proposition de déclaration sur les contributions annuelles des États membres pour approbation lors de la 33^e session ordinaire du Conseil des ministres.
11. Questions relatives à l'Organisation du système du CGIAR : À la suite de l'approbation du Conseil des ministres pour qu'AfricaRice rejoigne le One CGIAR en septembre 2020, le Conseil d'administration d'AfricaRice a proposé des amendements aux instruments de gouvernance du Centre. En mars 2022, le Conseil des ministres a approuvé des amendements à l'Acte constitutif lors de sa 32^e session ordinaire.
- 11.1 Progrès dans la transition vers le One CGIAR : À la suite de l'amendement de l'instrument de gouvernance du Centre, i) les membres du Conseil du système du CGIAR ont été intégrés au Conseil d'administration d'AfricaRice ; ii) le Comité d'audit, des finances et de gestion des risques du CGIAR (AFRC) a été chargé de remplir les fonctions de l'AFRC du Centre. iii) La direction d'AfricaRice a poursuivi sa collaboration avec

ses collègues des centres apparentés au sein des divers comités du One CGIAR y compris le Transition Consultation Forum (TCF) et en tant que membre du Technical Advisory Group 5 (TAG5), iv) Assemblée générale des centres ; v) Senior Management Team ; vi) Global Leadership Team ; vii) Réunions du Forum ICI sur divers aspects du processus du One CGIAR, notamment les suivants : a) l'élaboration de la Stratégie 2030 du One CGIAR pour la recherche et l'innovation, b) la mise en place de l'organisation structurelle du One CGIAR, c) la conception des initiatives de recherche intégrée du One CGIAR et d) la définition des rôles de direction du One CGIAR. Les autres rôles joués par le Centre sont les suivants : vi) perfectionnement des documents qui décrivent le contexte de l'élaboration et de la gestion du portefeuille du CGIAR et des budgets des initiatives, et vii) établissement d'un portefeuille unifié du CGIAR pour les projets bilatéraux ; viii) identification des processus et des politiques qui devraient être intégrés, coordonnés ou laissés indépendants à l'échelle des centres.

11.2 Alignement des activités d'AfricaRice avec ceux du One CGIAR : La Stratégie 2030 de recherche et d'innovation rizicoles pour l'Afrique, impulsée par AfricaRice, a été élaborée de manière à s'aligner sur la Stratégie 2030 du One CGIAR. Le Centre a poursuivi ses interactions avec diverses entités du CGIAR, y compris le Senior Leadership Team (SLT), les groupes globaux, régionaux et de recherche, en se concentrant sur l'alignement des opérations d'AfricaRice à celles du One le CGIAR unique – y compris les questions relatives à la mise en œuvre des initiatives de recherche du CGIAR, la réserve de projets, le FINPLAN pour 2023 et 2024, les affaires institutionnelles, ainsi que les questions de gouvernance.

12. Impact d'AfricaRice : Entre 1991 et 2020, une valeur cumulée de plus de **433 millions \$US** a été investi dans des activités de R4D menées par AfricaRice et ses partenaires. Les investissements annuels d'environ **10 million \$US** ont presque doublé à la suite de la crise alimentaire de 2008 pour atteindre un pic de **30 millions \$US** en 2013. Au cours des cinq dernières décennies, la majeure partie de l'investissement (environ 65 %) a été utilisée pour mettre au point et diffuser des technologies et des connaissances innovantes afin de stimuler la production locale, d'améliorer la qualité et la compétitivité du riz, et de combler l'écart entre l'offre et la demande de riz local. Les économistes ont démontré que **3,49 \$US est** généré pour chaque dollar investi dans la recherche pour le développement par l'intermédiaire d'AfricaRice.

12.1 Plus précisément, certains des impacts du Centre dans les pays comprennent :

12.1.1 Il a été démontré que l'impact de la variété de riz ARICA 6 est non seulement tolérante à la toxicité ferreuse, mais augmente également le rendement de 330 kg/ha en Guinée.

12.1.2 L'impact des variétés tolérantes à la sécheresse produites par le Centre s'est également avéré garantir des rendements accrus allant jusqu'à 790 kg/ha au Bénin, à Madagascar et au Nigéria.

12.1.3 La batteuse ASI introduite initialement en 1999 au Sénégal et en 2015 au Nigeria a continué à contribuer à améliorer les activités post-récolte de la chaîne de valeur. Les transformateurs de riz propriétaires de batteuses ASI ont été plus susceptibles de réussir à obtenir des facilités de crédit auprès de différentes institutions de financement.

12.1.4 L'impact de la technologie « Améliorateur de la qualité du grain, énergie efficiente et matériau durable » (GEM) - permet la transformation d'un riz de qualité présentant de meilleures propriétés physiques et nutritionnelles par rapport aux systèmes traditionnels. Les produits finaux présentent les caractéristiques suivantes : moins de grains cassés, davantage de riz nutritif et un faible indice glycémique. En outre, l'impact du système GEM est évalué à 14,38 kg de riz usiné pour 100 kg de paddy (21,46 %), ce qui équivaut à un revenu supplémentaire de 7,25 \$US (17,77 %) pour l'usinier.

13. Défis : La crise climatique fait partie des défis auxquels AfricaRice est confronté en ce qui concerne le développement des systèmes agroalimentaires. Celle-ci a un impact sur la production et la productivité. Les conflits dans certaines parties de la région et au niveau international ont également des effets sur les chaînes d’approvisionnement ; un financement est nécessaire pour mettre en œuvre la Stratégie 2030 afin de garantir une contribution significative du Centre à un système agroalimentaire à base riz plus durable à l’échelle du continent.
- 13.1 Recouvrement des contributions annuelles des États membres : AfricaRice reste confronté au défi permanent de la collecte des arriérés de contributions des États membres, qui a toujours été abordé lors des sessions du Conseil des ministres. Les États membres d’AfricaRice ont pris la résolution, lors de la 31^e session ordinaire du Conseil des ministres (septembre 2018) qui s’est tenue au Sénégal, que tous les membres devraient s’acquitter de leurs arriérés d’ici à 2019. En dépit de rappels constants aux États membres d’AfricaRice, un total de 6 119 109 \$US d’arriérés de contributions annuelles est toujours dû par les États membres à AfricaRice à la fin de l’exercice 2023.
- 13.2 Difficultés à obtenir un retour d’information rapide de la part des États membres : AfricaRice s’efforce, dans la mesure du possible, de répondre aux demandes des États dans la mesure des possibilités du Centre et de la disponibilité des ressources pour la demande qui lui est adressée. Toutefois, il reste difficile d’obtenir un retour d’information rapide de la part des États membres, contrairement aux attentes du Centre.
14. Perspectives pour les systèmes alimentaires à base riz en Afrique : AfricaRice poursuivra sa trajectoire stratégique visant à transformer les systèmes agroalimentaires à base riz du continent pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, comme le prévoit sa Stratégie 2030 de recherche et d’innovation rizicoles pour l’Afrique. Pour réaliser la mission du Centre qui est la suivante « Fournir des innovations à base riz et des systèmes agroalimentaires transformés à base riz qui contribuent à la transformation des systèmes alimentaires, fonciers et hydriques face au changement climatique », le Centre vise les objectifs suivants :
- 14.1 S’efforcer de réaliser des excédents budgétaires qui permettront au Centre d’augmenter ses réserves et de maintenir un état d’équilibre, de mener des activités de recherche et de développement de qualité ;
- 14.2 Établir progressivement sa base de revenus pour atteindre un budget annuel d’au moins 40 millions \$US d’ici 2028 ;
- 14.3 Renforcer les mécanismes de partenariat impliquant les parties prenantes telles que les universités du continent, les centres d’excellence des pays industrialisés et des pays en développement, dans le but de tirer parti de la science à l’échelle mondiale pour améliorer les résultats de la recherche rizicole en Afrique et assurer l’autosuffisance en riz ;
- 14.4 S’engager auprès du secteur privé dans le but d’adopter plus efficacement les résultats de la recherche pour assurer la compétitivité des cultures de riz nationales et des produits dérivés ; et
- 14.5 Renforcer les capacités, étant l’une des principales fonctions d’AfricaRice, afin de s’assurer que les États membres d’AfricaRice disposent des capacités nécessaires pour répondre à l’évolution constante de l’environnement économique. L’Unité Renforcement des capacités sera renforcée afin de garantir que cette fonction essentielle puisse être mise en œuvre de la manière décrite dans le présent rapport. Dans la même optique, le Centre régional de formation de la station de Saint-Louis (Sénégal) sera rendu pleinement opérationnel.

15. Conclusion : Les points saillants suivants pourraient être relevés pour conclure le présent rapport bisannuel soumis au Conseil des ministres lors de sa 33^e session ordinaire :
- 15.1 Les États membres d’AfricaRice ont continué à indiquer avec beaucoup d’enthousiasme leur propriété légitime du Centre. Toutefois, la baisse du nombre d’États membres honorant leur obligation prévue par l’Acte constitutif sur le paiement de la contribution annuelle des membres est préoccupante. Un montant total de 6 119 109 \$US est dû à AfricaRice par ses États membres. Il est urgent que les États membres concernés s’acquittent des arriérés de contribution. Un recouvrement en une fois de ce montant dû permettrait de consolider la stabilité financière du Centre, de renforcer la confiance des États membres dans le Centre, étant donné que certains partenaires financiers cherchent à comprendre la raison de ces arriérés par les États membres.
- 15.2 La Stratégie 2030 de recherche et d’innovation rizicoles réalisée par AfricaRice constitue un cadre dans lequel les parties prenantes qui recherchent et/ou développent des innovations rizicoles sur le continent africain doivent se baser afin d’assurer une meilleure cohérence et une conduite coordonnée pour atteindre l’objectif commun d’autosuffisance en riz sur le continent, comme souhaité par les États membres.
- 15.3 Bien que certains pays comme l’Égypte, la Tanzanie, l’Ouganda, Madagascar, le Mali et la RDC réalisent des progrès significatifs en matière d’autosuffisance en riz avec une moyenne de 80 % et plus, l’autosuffisance moyenne en riz sur le continent africain reste de 58 % à la fin de 2023. C’est une indication sur la nécessité d’investir davantage dans la recherche et d’impliquer davantage le secteur privé dans la production. L’appui du secteur public est également crucial : sous forme de subventions pour l’achat d’intrants nécessaires à la production et à d’autres segments de la chaîne de valeur des produits agricoles.